



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MAI 2018

DELIBERATION N°2018.00150

### MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA FOUILLOUSE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 17 mai 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 79

#### **Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE représenté par Mme Christine PASCAL, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 26 mai 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180420-D20180015010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180525

**Pouvoirs :**

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
M. Jean-Yves CHARBONNIER donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Marc FAURE,  
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, Marie-Christine BUFFARD, M. Paul CELLE,  
M. Denis CHAMBE, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE,  
Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,  
M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,  
Mme Stéphanie MOREAU, M. Florent PIGEON, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,  
Mme Christiane RIVIERE, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA,  
M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER,  
M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MAI 2018

### MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA FOUILLOUSE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L 153-45 et suivants ;

Vu les dispositions réglementaires du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 qui restent également applicables aux plans locaux d'urbanisme qui font l'objet, après le 1er janvier 2016, d'une procédure de modification ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 120-1 et suivants ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Fouillouse doit être modifié pour :

- intégrer dans le règlement des zones agricoles (A) et naturelles (N) les principes de la doctrine de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de la Loire en matière d'évolution du bâti existant,
- rectifier deux erreurs matérielles (graphiques) sur le plan de zonage : entre la zone UEc et la zone Ah, et entre la zone 1AUzain et et la zone N.

Il sera procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de La Fouillouse selon les modalités ci-dessous :

- la mise à disposition se déroulera pendant une durée de 33 jours, du jeudi 7 juin 2018 (10h00) au lundi 9 juillet 2018 (17h00) inclus ;
- pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :
  - à la commune de La Fouillouse, dans les locaux du service urbanisme de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Un registre permettra le recueil des observations,
  - à l'accueil de Saint-Etienne Métropole, avec un registre permettant de recueillir les observations, et sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr>
- le dossier mis à disposition comprend le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées (PPA),
- un avis au public faisant connaître l'ouverture de la mise à disposition sera affiché en mairie de La Fouillouse et au siège de Saint-Etienne Métropole, et publié dans un journal diffusé dans le département huit jours au moins avant le début de la mise à disposition.

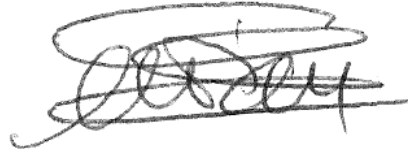
La délibération sera affichée pendant un mois au siège de Saint-Etienne Métropole et en mairie de La Fouillouse.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **valide les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de La Fouillouse,**
- **autorise Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure,**
- **les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération N°416, article 202, du budget investissement 2018 Prospective, destination Planification**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU